



République Française VILLE DE DESCARTES

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption

DIA0371152500061

N°DEC-20251113-AGC-69

0000000

Le Maire de Descartes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 23/10/2025 par Me Jocelyne MAUDUIT, notaire à L'ILE BOUCHARD.

DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 5 rue Pierre Pascault à DESCARTES, cadastré YT 60 et 108.

0000000

Fait à Descartes le 13/11/2025 Publiée le 14/11/2025

Pour le Maire L'Adjoint Délégué

Joël MOREAU